
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 15 AVRIL 2021, PAR VIDÉOCONFÉRENCE ZOOM

Présences :	Isabelle Boucher	Administrateur
	Patricia Bourgault	Administrateur
	Lane Chamberland	Administrateur
	Gerald R. Cutting	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre observateur
	Jocelyne Faucher	Administrateur
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Marie-Paule Gendron	Membre observateur
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Rachel Hunting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Michel Lafrance	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Marie-Claude Rodrigue	Administrateur
	Denis Roussel	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
	Alain Thivierge	Administrateur
	Stéphane Tremblay	Président-directeur général
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
Absence motivée :	Caroline Germain	Administrateur
Invités :	Pascale Bélisle	Adjointe au président-directeur général et aux affaires publiques
	Karine Duchaineau	Directrice générale adjointe au programme santé physique générale et spécialisée
	Donald Haineault	Directeur général adjoint aux programmes sociaux et de réadaptation
	Joanne Roberts	Directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à tous à cette 54^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public
4. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2021 par vidéoconférence Zoom
5. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général

6. Points pour échanges (discussion et/ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*

6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

- 6.1.1 Rapport sur l'application du protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental
- 6.1.2 Avis et recommandations du conseil des infirmières et des infirmiers

6.2 Assurer la qualité des soins et services

- 6.2.1 Suivi de l'entente de gestion et d'imputabilité 2020-2021 et du tableau de bord à la période 11

6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

- 6.3.1 Centre de crise communautaire en Estrie

6.4 Utiliser judicieusement les ressources

6.5 Intégrer la mission universitaire

7. Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

- 7.1 Comité sur les soins et services du 24 mars 2021
- 7.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 1^{er} avril 2021
- 7.3 Comité de vigilance et de la qualité du 7 avril 2021

8. Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*

8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

- 8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
- 8.1.2 Nomination de chefs de département et/ou de service
- 8.1.3 Avenant aux contrats de services ambulanciers de l'Estrie

8.2 Assurer la qualité des soins et services

- 8.2.1 Nominations au comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers

8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

- 8.4.1 Réaménagement et remplacement d'équipements en radiologie et imagerie médicale
- 8.4.2 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire
- 8.4.3 Rapport mensuel des dépenses de la période 12 et rapport trimestriel AS-617

8.5 Intégrer la mission universitaire

- 8.5.1 Nomination d'un nouveau membre au comité sur la mission universitaire
- 8.5.2 Nominations de chercheurs au Centre de recherche du CHUS

9. Divers

10. Huis clos

- 10.1 Cadres supérieurs

11. Clôture de la séance

3.0 Période de questions du public

Aucune question n'est soumise.

4.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2021 par vidéoconférence Zoom

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 MARS 2021 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ TEL QUE PRÉSENTÉ.

Aucun suivi n'est mentionné.

5.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et du président-directeur général, pour la période du 19 mars au 15 avril 2021, a été transmis aux membres.

Le président et le président-directeur général font part des différentes activités ayant eu lieu.

6.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

6.1.1 Rapport sur l'application du protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental

Le président-directeur général présente le rapport trimestriel du registre des gardes en établissement du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, tel que prévu au Protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux, adopté au conseil d'administration du 3 avril 2019. Ce rapport comporte les données pour les trois derniers mois, soit janvier, février et mars 2021.

Il conclut en précisant qu'à la prochaine séance du conseil d'administration du 13 mai 2021, un rapport du registre des gardes en établissement, sur deux ans, sera présenté.

6.1.2 Avis et recommandations du conseil des infirmières et des infirmiers

Le président-directeur général informe les membres qu'il a reçu deux avis et recommandations de l'Exécutif du conseil des infirmières et des infirmiers.

La première recommandation visant une plus grande intégration des proches aidants à l'intérieur du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour permettre l'adéquation avec le Projet de loi n° 56, Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes et modifiant diverses dispositions législatives, et ce, afin de poursuivre la mission d'agir « Pour et Avec l'utilisateur », ce qui inclut les proches aidants.

La deuxième recommandation concerne l'hygiène et à la salubrité des petits équipements en soins infirmiers. La situation pandémique à laquelle l'établissement est confronté actuellement, en lien avec le COVID-19, a mis en évidence l'importance accrue de la prévention et du contrôle des infections et plus spécifiquement les six pratiques de bases que l'ensemble des professionnels se doivent d'appliquer au quotidien, soit :

- Hygiène des mains;
- Hygiène respiratoire;
- Risque d'éclaboussures ou d'exposition à des sécrétions ou liquides biologiques (dont le sang);
- Protection de l'environnement;
- Pratiques de travail sécuritaires;
- Gestion des visiteurs.

Le président-directeur général indique que les directions concernées par ces deux recommandations assureront les suivis nécessaires.

6.2 Assurer la qualité des soins et services

6.2.1 Suivi de l'entente de gestion et d'imputabilité 2020-2021 et du tableau de bord à la période 11

Le président invite Mme Joanne Roberts, directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat à présenter un portrait de l'entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2020-2021 à la période 11.

Madame Roberts débute en précisant qu'étant donné le contexte de la pandémie, il n'y a pas eu d'ententes de gestion et d'imputabilité signées avec le MSSS pour l'année 2020-2021. Aucun engagement n'a donc été fixé au CIUSSS de l'Estrie – CHUS depuis la dernière EGI de 2019-2020.

La présente analyse présente donc les résultats actuels du CIUSSS de l'Estrie – CHUS en les comparant par rapport aux engagements de l'an passé (2019-2020). Les indicateurs créés depuis cette date n'ont donc pas de cibles.

Madame Roberts présente en détail les principaux engagements atteints pendant l'année, la majeure partie des indicateurs qui se sont améliorés et les indicateurs qui se sont détériorés au cours de cette période.

Madame Roberts conclut en précisant que le MSSS prépare en ce moment la collecte des contenus qui seront exigés pour l'élaboration de l'EGI 2021-2022, mais le contenu sera restreint. Davantage d'information à cet effet sera reçue au cours du mois d'avril ou au début du mois de mai 2021.

6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

6.3.1 Centre de crise communautaire en Estrie

Le président invite M. Donald Haineault, directeur général adjoint aux programmes sociaux et de réadaptation, à présenter le projet sur le centre de crise communautaire en Estrie.

Monsieur Haineault revient sur l'historique du dossier et présente en détail le projet pour la mise sur pied du centre de crise en collaboration avec les organismes communautaires. Il s'agit d'un centre spécialisé en intervention de crise qui a pour but d'offrir à une personne en détresse un milieu tampon et sécuritaire, lorsque celle-ci ne peut rester à la maison et qu'elle n'est pas dans un état de désorganisation nécessitant une hospitalisation.

6.4 Utiliser judicieusement les ressources

Aucun point n'est présenté dans cette section.

6.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

Le président rappelle que chaque président présente un sujet qui ne fera pas partie de l'agenda de consentement, mais dont il considère important d'en informer les membres verbalement.

7.1 Comité sur les soins et services du 24 mars 2021

Madame Patricia Bourgault, présidente, mentionne que les sujets présentés sont à l'ordre du jour de la présente rencontre.

7.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 1^{er} avril 2021

Monsieur Lane Chamberland, président, indique que les sujets, qui ont fait l'objet de discussions à la dernière rencontre du comité, sont tous à l'agenda de consentement d'aujourd'hui.

7.3 Comité de vigilance et de la qualité du 7 avril 2021

Monsieur André Forest, président, indique qu'à la dernière rencontre du comité les sujets suivants ont été discutés :

- Le comité a accepté la demande des présidents des conseils professionnels à participer au comité de vigilance et de la qualité;
- Une présentation de l'évolution du plan action pour les jeunes et leur famille a eu lieu;
- La commissaire aux plaintes et à la qualité des services, Me Sophie Brisson, a attiré l'attention des membres sur les problématiques liées aux services pour personnes âgées.

8.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

Le président rappelle aux membres que pour les sujets à l'agenda de consentement, le déroulement se fera de façon succincte, lorsqu'une question est formulée, le hors cadre ou le président du comité concerné est appelé à répondre.

8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés

8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA2021-04-15

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

8.1.2 Nomination de chefs de département et/ou de service

RÉSOLUTION : CA-5067 - 2021-04-15

Relative à la nomination de chefs de département et/ou de service

- CONSIDÉRANT :**
- que les médecins sont membres actifs au sein du CMDP;
 - les compétences personnelles et professionnelles des médecins;
 - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service clinique;
 - la recommandation du comité de nomination;
 - la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 30 mars 2021;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la nomination de la Dre Jennifer Nguyen, comme chef de service de médecine interne BMP-Granby, pour un mandat de deux ans à partir du 1^{er} février 2021 et du Dr Marc-Antoine Rivard comme co-chef. Le 1^{er} février 2023, le Dr Marc-Antoine

Rivard, deviendra chef du service et la Dre Jennifer Nguyen sera co-chef pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 janvier 2025.

- la nomination de la Dre Korine Lapointe-Milot, au poste de chef de service de gynécologie oncologique, du département d'obstétrique-gynécologie, pour un mandat de quatre ans, débutant le 1^{er} novembre 2020 et se terminant le 31 octobre 2024.

la nomination de la Dre Marie-Ève Roy Lacroix, au poste de chef de service de médecine foeto-maternelle, du département d'obstétrique-gynécologie, pour un mandat de quatre ans, débutant le 1^{er} novembre 2020 et se terminant le 31 octobre 2024.

8.1.3 Avenant aux contrats de services ambulanciers de l'Estrie

RÉSOLUTION : CA-5068 - 2021-04-15

Relative à l'Avenant aux contrats de services ambulanciers de l'Estrie

- CONSIDÉRANT :**
- que les Parties ont conclu un contrat de service conformément à l'article 9 de la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (RLRQ, chapitre S-6.2) dont les plus récentes modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2019;
 - que ce contrat a été renouvelé automatiquement jusqu'au 31 mars 2023;
 - que ce contrat ne peut être modifié, changé ou autrement amendé sans le consentement préalable de toutes les parties;
 - que le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie causée par l'écllosion de la maladie du coronavirus communément appelée la Covid-19;
 - que le 13 mars 2020 le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois considérant que cette pandémie constitue une menace réelle grave à la santé de la population qui exige l'application immédiate de certaines mesures;
 - qu'en raison de cet état d'urgence sanitaire et des différentes mesures applicables, les Parties n'ont pas été en mesure de confier un mandat à une firme d'auditeur externe indépendante afin de réaliser un rapport sur les coûts réels moyens du transport ambulancier du Québec, basé sur les données de l'exercice 2019-2020 conformément à l'article 5.2 du contrat de service;
 - que les Parties conviennent de modifier l'article 5.2 du contrat de service, selon ce qui suit « Les Parties conviennent qu'un mandat sera confié de façon conjointe à une firme d'auditeur externe indépendante afin de réaliser un rapport sur les coûts réels moyens du transport ambulancier du Québec basé sur les données de l'exercice 2020-2021 de même que l'exercice 2024-2025, le cas échéant. L'auditeur devra recevoir et traiter les informations financières que lui transmettra l'Entreprise selon les modalités ci-dessous. Les coûts liés au mandat de l'auditeur seront partagés 50-50 entre l'Entreprise, d'une part, le MSSS et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, d'autre part.
 - que dans les 90 jours de la conciliation annuelle pour l'exercice 2020-2021, l'Entreprise transmettra à l'auditeur indépendant les données financières concernant les rubriques identifiées en annexe sous le volet financier (postes comptables), pour l'année financière 2020-2021. »

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** le président-directeur général à signer le présent Avenant no. 1 au contrat de service pour chacune des entreprises ambulancières ayant signé un contrat avec le CIUSSS de l'Estrie – CHUS (Ambulance Stanstead, Ambulance Weedon & Région Inc.,

Coopérative de travailleurs d'ambulance de l'Estrie inc., et Dessercom inc.) qui entre en vigueur à la date de sa signature par toutes les Parties.

8.2 Assurer la qualité des soins et services

8.2.1 Nominations au comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers

RÉSOLUTION : CA-5069 - 2021-04-15

Relative à la nomination des membres du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers

- CONSIDÉRANT :**
- que la composition de ce comité doit assurer une représentativité équilibrée des employés de l'établissement, des usagers, des personnes qui exercent leur profession dans l'établissement de même que, s'il y a lieu, des personnes qui dispensent, pour le compte de l'établissement, des services aux usagers (art.183.1, LSSSS);
 - la composition et la durée du mandat prévues au Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers;
 - la recommandation favorable des membres du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers, suite à sa réunion du 10 mars 2021;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** la nomination des personnes suivantes pour combler les vacances suite au départ de deux membres pour la durée non écoulée des mandats de trois ans se terminant en septembre 2022 :
- Lyne Goulet, chef de service aux Services intrahospitaliers en santé mentale et dépendance du Département de santé mentale et dépendance;
 - Joe-Giuseppe Contarini, chef de service de réadaptation et hébergement de la Direction du programme jeunesse.

RÉSOLUTION : CA-5070 - 2021-04-15

Relative à la nomination des officiers du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers

- CONSIDÉRANT :**
- le Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers;
 - que le comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers est dûment constitué et que ses membres sont dûment nommés;
 - la nécessité d'élire un président et un vice-président pour assurer le bon fonctionnement du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers;
 - que les membres du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers recommandent la nomination des officiers;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- DE NOMMER :** Mme Maryse Berthiaume à titre de présidente du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers et de nommer M. Serge Maltais à titre de vice-président du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers.

8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

8.4.1 Réaménagement et remplacement d'équipements en radiologie et imagerie médicale

RÉSOLUTION : CA-5071 - 2021-04-15

Relative au réaménagement et remplacement d'équipements en radiologie et imagerie médicale

- CONSIDÉRANT :**
- que les équipements en graphie ont atteint leur cycle de vie et que des travaux sont requis pour les remplacer;
 - la vétusté des installations mécaniques et électriques actuelles du secteur ne répondant pas aux normes en milieu hospitalier;
 - que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à quatre millions de dollars canadiens;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : l'établissement à conclure un appel d'offres en construction pour réaliser les travaux de réfection et de réaménagement en radiologie et imagerie médicale, d'une valeur estimée à 5,2 M\$, pour permettre le remplacement des équipements de graphie;

D'AUTORISER : le président-directeur général à procéder à la signature du contrat à l'intérieur du montant autorisé.

8.4.2 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire

RÉSOLUTION : CA-5072 - 2021-04-15

Relative à l'autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire

- CONSIDÉRANT :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
 - qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
 - qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
 - que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;

- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la sollicitation d'un contrat de service pour des ressources intermédiaires d'une durée de cinq ans avec une option de renouvellement de cinq ans additionnels, pour une valeur totale estimée à environ 4,57 millions de dollars sur une période de dix ans et le tout sujet à l'obtention au préalable de la confirmation reçue de l'autorité des marchés publics.

8.4.3 Rapport mensuel des dépenses de la période 12 et rapport trimestriel AS-617

RÉSOLUTION : CA-5073 - 2021-04-15

Relative au rapport mensuel des dépenses de la période 12 et rapport trimestriel AS-617

- CONSIDÉRANT :**
- les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);
 - que selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;
 - que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;
 - que les demandes de financement ont déjà été soumises au MSSS, plus particulièrement celles en lien avec le développement de places pour des services de niveau de soins alternatifs pour un montant de 7,5 M\$ en attente d'approbation;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le rapport trimestriel de la période 12 pour l'année financière 2020-2021 du CIUSSS de l'Estrie – CHUS comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations présentant un déficit de 7,5 M\$, déficit relié à la demande de financement des places de niveau de soins alternatifs développées en 2019-2020 selon les exigences et les attentes du MSSS; ce qui permettrait de respecter l'équilibre budgétaire;

D'AUTORISER : le président-directeur général à signer le rapport trimestriel AS-671 de la période 12.

8.5 Intégrer la mission universitaire

8.5.1 Nomination d'un nouveau membre au comité sur la mission universitaire

RÉSOLUTION : CA-5074 - 2021-04-15

Relative à la nomination d'un nouveau membre au comité sur la mission universitaire

- CONSIDÉRANT :**
- que l'ajout d'un nouveau membre représentant l'Université de Sherbrooke au comité sur la mission universitaire doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la nomination de Mme Anick Lessard à titre de représentante de l'Université de Sherbrooke au comité sur la mission universitaire du conseil d'administration.

8.5.2 Nomination d'un nouveau chercheur au Centre de recherche du CHUS

RÉSOLUTION : CA-5075 - 2021-04-15

Relative à la nomination d'un nouveau chercheur au Centre de recherche du CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- que l'ajout d'un nouveau chercheur doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie –CHUS;
 - que la nomination d'un nouveau chercheur a été adoptée par le conseil scientifique du Centre de recherche du CHUS;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : la nomination de Dr Newton Pimenta à titre de chercheur au sein du Centre de recherche du CHUS.

9.0 Divers

Aucun autre sujet n'est ajouté.

10.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour à l'exception de Mme Pascale Bélisle, adjointe au président-directeur général et aux affaires publiques.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

Le président rappelle que les points suivants ont tous fait l'objet d'une présentation à la séance plénière préalablement à la séance ordinaire.

Après questions et commentaires, les résolutions suivantes sont adoptées.

10.1 Cadres supérieurs

10.1.1 Nominations

RÉSOLUTION : CA-5105 - 2021-04-15

Relative à la nomination intérimaire du directeur adjoint au soutien à la gestion intégrée de la main-d'œuvre à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint au soutien à la gestion intégrée de la main-d'œuvre;
 - la qualité de la candidature de M. Marc-Antoine Rouillard;
 - la recommandation unanime du comité de sélection pour la nomination intérimaire dans ce poste de directeur adjoint, et ce, pour une période de douze mois;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : M. Marc-Antoine Rouillard à titre de directeur adjoint intérimaire au soutien à la gestion intégrée de la main-d'œuvre à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques pour une période de douze mois.

RÉSOLUTION : CA-5106 - 2021-04-15

Relative à la nomination de Mme Myrienne Lareau à titre de la directrice adjointe au soutien au développement des personnes et de l'organisation à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination d'un directeur adjoint au soutien au développement des personnes et de l'organisation à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques;
 - le départ à la retraite du titulaire du poste;
 - la nomination intérimaire de Mme Lareau sur ce poste en août 2020;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Myrienne Lareau à titre de directrice adjointe au soutien au développement des personnes et de l'organisation à la Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques.

10.1.2 Report des vacances des hors cadres

RÉSOLUTION : CA-5107 - 2021-04-15

Relative au report des vacances des hors cadres

- CONSIDÉRANT :**
- les dispositions prévues au contrat des hors cadres soit : « S'il est impossible au hors cadre de prendre tous ses jours de congés annuels au cours de l'année, il peut reporter lesdits jours de congés à une période ultérieure sur autorisation du conseil d'administration. Les jours de vacances en banque ne peuvent jamais excéder le nombre de semaines de vacances annuelles prévu au présent article. Advenant un excédent de vacances annuelles accumulées dépassant cinq semaines, cet excédent doit être payé »;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : le report des vacances des hors cadres tel que stipulé aux contrats d'engagement.

11.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h.

Jacques Fortier, président

Stéphane Tremblay, secrétaire